

**ARRETE n° DPRS 2013-05 relatif à l'avenant n°1 portant modification du volet  
« imagerie médicale et médecine nucléaire » et détermination du zonage  
des chirurgiens-dentistes du Schéma Régional d'Organisation des Soins du  
Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1434-1 à L.1434-17 et R.1434-1 à R.1434-8 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 5 janvier 2012 portant nomination de M. Christian DUBOSQ en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu l'arrêté n° 2010-08 DPRS du 21 septembre 2010 relatif à la définition des territoires de santé de la Région Picardie ;

Vu l'arrêté n° 2011-031 SD-SRS du 23 décembre 2011 relatif à la publication du Plan Stratégique Régional de Santé ;

Vu l'arrêté n° DPRS 12-027 du 28 décembre 2012 relatif à l'avenant n°1 au Plan Stratégique Régional de Santé du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 ;

Vu l'arrêté n° DPRS 12-036 du 28 décembre 2012 portant adoption du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 ;

Vu l'arrêté n° DPRS 12-028 du 28 décembre 2012 relatif au Schéma Régional d'Organisation des Soins du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 ;

Vu l'avis de consultation du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie du 17 juillet 2013 portant sur le projet de modification du Schéma d'Organisation des Soins du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 publié aux recueils des actes administratifs des départements de l'Aisne en date du 25 juillet 2013, de l'Oise en date du 25 juillet 2013 et de la Somme en date du 26 juillet 2013 ;

Vu l'avis de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Picardie en date du 18 septembre 2013 ;

Vu l'avis sur les zonages de la Commission Paritaire Régionale des chirurgiens-dentistes en date du 7 novembre 2013 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'avenant n°1 au Schéma Régional d'Organisation des Soins du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 est arrêté.

**Article 2 :**

Le chapitre « détermination des territoires fragiles » du volet ambulatoire du Schéma Régional d'Organisation des Soins du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 est modifié par l'avenant n°1 comme suit :

- suppression des deux derniers alinéas du paragraphe 3.2.4
- ajout d'un paragraphe 3.2.5 « zonage chirurgiens-dentistes »
- l' « Annexe 7 : listes de communes et classement par type de zone » est remplacée par l' « Annexe 7 : Méthodologie nationale de détermination des zones de mise en œuvre des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition des chirurgiens-dentistes »
- l' « Annexe 7 : listes de communes et classement par type de zone » est remplacée à l'identique par l'Annexe 8, et complétée par une colonne « zonage chirurgien-dentiste »
- l' « Annexe 8 : contribution des groupes de travail » se nomme désormais « Annexe 9 : contribution des groupes de travail »
- l' « Annexe 9 : Cartographie » se nomme désormais « Annexe 10 : Cartographie »

**Article 3 :**

Le volet hospitalier du Schéma Régional d'Organisation des Soins du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 est modifié par l'avenant n°1 comme suit :

- le chapitre 5 « déclinaison territoriale » du volet « imagerie médicale et médecine nucléaire » est remplacé par un nouveau chapitre 5.

**Article 4 :**

L'avenant n°1 au Schéma Régional d'Organisation des Soins du Projet Régional de Santé de Picardie 2012-2017 peut être consulté sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé de Picardie à l'adresse suivante : <http://www.ars.picardie.sante.fr>

Il peut également être consulté en version papier :

- a) dans chaque préfecture de la Picardie :
  - à la Préfecture de la Région Picardie, Préfecture de la Somme, 51 rue de la République 80000 AMIENS ;
  - à la Préfecture de l'Oise, 1 place de la Préfecture, 60000 BEAUVAIS ;
  - à la Préfecture de l'Aisne, 2 rue Paul Doumer, 02000 LAON ;
- b) au siège de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, 52 rue Daire 80000 AMIENS ;
- c) dans les délégations territoriales de l'Agence Régionale de Santé :
  - à la Délégation Territoriale de l'Aisne, Cité administrative, 02016 LAON ;
  - à la Délégation Territoriale de l'Oise, 13 rue Biot, 60000 BEAUVAIS ;
  - à la Délégation Territoriale de la Somme, 3 boulevard Guyencourt, 80000 AMIENS ;

**Article 5 :**

La Directrice Générale Adjointe, Directrice du Premier Recours, des Professionnels de Santé, du Médico-social et de la Gestion du Risque et le Directeur de l'Hospitalisation sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Picardie.

Fait à Amiens, le 20 NOV. 2013

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Dubosq', written over a horizontal line.

**Christian DUBOSQ**